



# PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 14 FEVRIER 2023 à 15h30**

L'an deux mil vingt trois, le quatorze février à quinze heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 10 février, conformément à l'article L.2121-17 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

**Étaient présents : M.Mmes les conseillers municipaux :**

LANDELLE Jean-Luc – GUILLOIS Véronique - RÉVEILLE Loïc – LECHANTEUX Valérie – CORBEAU Aline

**Absents excusés :** LEROY Michel - HUET Esteban – BERAIL Philippe

**Secrétaire de séance :** CORBEAU Aline

Membres convoqués : 8  
Membres présents : 5  
Membres votants : 5

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 18 janvier 2023.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

**Voici l'ordre du jour :**

- Convention avec la fourrière départementale de la Mayenne
- Vote des subventions 2023
- Demande de subvention classe transplantée
- QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

## **DÉLIBÉRATION 2023-02-14-1**

### **CONVENTION ANNUELLE POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE LA FOURRIERE DEPARTEMENTALE DE LA MAYENNE**

Monsieur le Maire expose que, suivant les textes en vigueur, la commune se doit d'être équipée d'une fourrière pour y faire séjourner les animaux errants dans l'attente d'une récupération par leur propriétaire. Il n'est pas toujours possible, pour diverses raisons, de respecter cette obligation.

Par conséquent, il est proposé de confier cette prestation de service à la Fourrière Départementale dans le cadre d'une convention annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

. **APPROUVE** les termes de la convention de prestations de service relative au fonctionnement et la gestion de la fourrière pour l'année 2023

. **MANDATE** M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer la convention avec la Fourrière Départementale de la Mayenne.

...

## **DÉLIBÉRATION 2023-02-14-2**

### **VOTE DES SUBVENTIONS 2023**

Le conseil municipal, après délibération, décide de voter les subventions 2023 suivant le tableau ci-dessous. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

<b>DÉNOMINATION DE L'ASSOCIATION</b>	<b>VOTE 2023 Article 6574</b>
ACVG CHEMERE <u>et</u> AFN	100,00 €
ASS.PARENTS D'ELEVES DU RPI DE L'E.R.V.E	225,00 €
Club de football CHEMERE LA BAZOUGE	Remboursement du coût de l'électricité du compteur terrain de football
CLUB DE LA JOIE CHEMERE	150,00 €
DEFENSE DES CULTURES CHEMERE	60,00 €
AAPPMA – Pêche	150.00 €
Mayenne Nature Environnement 53	70 €
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>805.00 €</b>

Le Conseil municipal :

. **CHARGE** M. Le Maire de rembourser les frais d'électricité du compteur terrain de football au football club de CHEMERE-LA BAZOUGE. Les crédits seront inscrits au budget 2023, article 618.

## **DÉLIBÉRATION 2023-02-14-3**

### **RPI DE L'ERVE : SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Mmes Delphine BRAULT et Virginie JOSSET, directrices respectives des écoles de Chéméré-le-Roi et Saint-Pierre-sur-Erve.

Une aide financière est demandée pour permettre le départ en classe découverte à Torcé-Viviers-en-Charnie des 2 écoles maternelles soit 25 enfants.

Le séjour aura lieu du 21 au 24 mars 2023 (4 jours et 3 nuitées).

Le coût du séjour est de 4 781 €. Après répartition du financement entre l'APE de l'Erve et les familles, il resterait à la charge de chaque commune du RPI une participation de 397,50 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

. **DECIDE** d'allouer une subvention de 397,50 € pour l'organisation de cette classe découverte et de prévoir au budget primitif 2023 – article 6574 les crédits correspondants.

...

## QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- . Spectacle du 12 février 2023 à la salle multi-activités : 2 représentations ont eu lieu : à 15h et 17h.
- . Jean-François LANDEAU, directeur artistique du festival de Jazz confirme la date du samedi 20 mai 2023 pour un concert sur la place de l'Eglise à 11h.
- . Ancienne école : le cabinet TFL viendra présenter son étude dans la semaine du 13 au 17 février 2023.

## COMPTES-RENDUS REUNIONS

- . DEVENIR du RPI – mardi 24 janvier – réunion des 4 conseils municipaux des communes du RPI.

### SÉANCE du mardi 14 février 2023 Délibérations prises N°2023-02-14-1 à N° 2023-02-14-3

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2023-02-14-1	Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière départementale de la Mayenne
N° 2023-02-14-2	Vote des subventions 2023
N° 2023-02-14-3	RPI de l'Erve : subvention classe découverte

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
LANDELLE	Jean-Luc	Maire	
CORBEAU	Aline	Secrétaire de séance	